Syndicat Mixte Interdépartemental
de la Vallée de la Lèze

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014

Février 2015

SMIVAL

Place de l'Hôtel de Ville
31410 SAINT SULPICE SUR LÈZE
tél : 05 61 87 38 49
fax : 05 61 87 24 11
smival@wanadoo.fr – wwww.smival.fr

SOMMAIRE

1 ÉDITORIAL 3

2 CONTEXTE D'INTERVENTION ET MOYENS D'ACTION 4

2.1 Contexte d'intervention 4
2.2 Le SMIVAL, un syndicat pour mettre en œuvre la GEMAPI 4
2.3 Organigramme 6

3 GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES 8

3.1 Opérations groupées d'entretien régulier de la Lèze et de ses affluents 8
3.1.1 Déclaration d'intérêt général du Programme pluriannuel de gestion 2013-2022 8
3.1.2 Travaux exceptionnels suite à la crue du 25 janvier 2014 8
3.1.3 Tranche 1 du PPG 2013-2022 9
3.1.4 Tranche 2 du PPG 2013-2022 9
3.1.5 Expérimentation d'arrachage de renouée du Japon 10

3.2 Gestion de l'espace de mobilité de la Lèze 10
3.2.1 Travaux d'aménagement des berges du lac de Saint Ybars : 10
3.2.2 Sensibilisation et conseils techniques auprès des communes et des particuliers : 11
3.2.3 Suivi des érosions de berge 11
3.2.4 Réalisation de travaux de plantation visant à restaurer la biodiversité : 11

3.3 Qualité de l'eau et des milieux aquatiques 11
3.3.1 Étude de la qualité de l'eau de la Lèze 11
3.3.2 État des lieux des piétinements bovins sur la Lèze amont 12
3.3.3 Suivi de l'étiage 12

3.4 Continuité écologique des cours d'eau 12
3.4.1 État des lieux des micro-seuils sur le secteur amont de la Lèze : 12

4 PREVENTION DES INONDATIONS 13

4.1 Coordination et pilotage 13
4.1.1 Comité de pilotage et comité technique 13
4.1.2 Réorientation du PAPI Lèze 13
4.1.3 Étude juridique suite à la création de la compétence GEMAPI 13

4.2 Plantation de haies, suivi hydrologique et sensibilisation 14
4.2.1 Plantations hiver 2013-2014 – Procédure de DIG 14
4.2.2 Plantations hiver 2014-2015 – Concertation 15
4.2.3 Dossier de demande de DIG de principe 15
4.2.4 Veille hydrologique 16
4.2.5 Outils de sensibilisation 17
4.2.6 Urbanisme et aménagement du territoire 18

4.3 Prévention du risque et aménagements hydrauliques 18
4.3.1 Réduction de la vulnérabilité sur la ZI de Lachet 18
4.3.2 Culture du risque 19

5 SYNTHESE DES PRINCIPAUX EVENEMENTS DE L'ANNEE 2014 20

ÉDITORIAL

En 2014, après le renouvellement général des conseils municipaux, les collectivités adhérentes au SMIVAL ont désigné leurs nouveaux délégués syndicaux qui ont élu un Bureau composé de onze représentants de l'ensemble de la vallée et je tiens à les remercier pour leur confiance.

Une de mes premières préoccupations en tant que Président de ce syndicat a été de rencontrer les riverains, en particulier ceux impliqués au sein de l'association des sinistrés de la Lèze. J'ai entendu leur détresse, leurs attentes et je comprends l'impatience qu'ils ont de voir se concrétiser notre politique publique de prévention des inondations. Ils ont aussi été très compréhensifs sur les démarches engagées depuis dix ans par les élus de la vallée, sur les procédures administratives nécessaires et surtout sur les réalités économiques qui contraignent aujourd'hui notre action.

J'ai également pris attache auprès des représentants de l'État, Messieurs Jean-Pierre Gillery, Sous-préfet de Pamiers et François BEYRIES, Sous-préfet de Muret, afin de rechercher avec eux les termes d'un accord sur les actions réalisables dans les délais et les crédits impartis. Un compromis d'espoir a pu être dégagé, qui prévoit la réalisation d'actions concrètes, équilibrées sur le territoire, et pourra être soumis en 2015 à la validation de l'ensemble des partenaires du PAPI Lèze.

La réalisation de ces actions ne pourra se faire qu'avec l'aide technique et financière de l'ensemble des institutions de la vallée. C'est pourquoi j'ai rencontré les grands élus de la vallée, les Parlementaires, les Conseillers généraux, les Présidents de Communautés de communes et d'agglomération, afin de les informer de nos projets et de solliciter leur soutien.

2014 a également été marquée par la crue du 25 janvier. La Lèze, qui a débordé dans la partie ariégeoise entre Artigat et Lézat, a atteint le plein bord entre Saint Sulpice et Labarthe. Chacun a été particulièrement vigilent durant cet épisode, avec souvent des inquiétudes sur les débordements possibles. Le long pallier marqué par les niveaux d'eau au moment du pic de crue n'a pas manqué d'interroger et de nous rappeler que chaque crue est différente. Cet épisode nous invite également à mieux nous préparer à gérer les périodes de crise, tel qu'ont pu l'expérimenter plusieurs communes de la vallée lors de l'exercice d'alerte organisé à l'initiative de la Préfecture de l'Ariège.

Plusieurs opérations ont été réalisées en 2014, extarnalisées et en régie : la remise en état des berges suite à la crue de janvier, l'achèvement de la digue de l'atelier relai Initial à Lézat, les diagnostics sur le secteur amont de la Lèze. La finalisation des procédures administratives des nouvelles Déclarations d'intérêt général pour l'entretien régulier des cours d'eau et la plantation de haies doit nous permettre de poursuivre nos actions dans les années à venir, au service de l'ensemble des habitants de la vallée.

Le Président du SMIVAL

Jean Jacques MARTINEZ

2

CONTEXTE D'INTERVENTION ET MOYENS D'ACTION

2.1 Contexte d'intervention

1875, 1932, 1952, 1977, 2000, 2007, la vallée de la Lèze est régulièrement touchée par des épisodes de crues catastrophiques provenant du débordement de la Lèze ou de ruissellements des versants et coulées de boue. La crue de juin 2000 a considérablement impacté l'ensemble des populations, des bourgs et des activités économiques de la vallée, avec plusieurs millions d'euros de dégâts.

Face à cet épisode catastrophique les élus de la vallée ont décidé de se regrouper en 2003 au sein d'un syndicat mixte interdépartemental afin de mener une politique publique cohérente d'aménagement, de gestion des rivières et de prévention des inondations.

2.2 Le SMIVAL, un syndicat pour mettre en œuvre la GEMAPI[1]

Le SMIVAL (Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze), créé en 2003, réunit ainsi 24 communes, réparties sur les deux départements de l'Ariège et de la Haute Garonne, dont 13 au sein de la Communauté de Communes de la Lèze :

Communes de Haute Garonne :	Communes d'Ariège :	
Massabrac	Gabre	Carla Bayle*
Castagnac	Montégut Plantaurel	Sieuras*
Montgazin	Monesple*	Sainte Suzanne*
Saint Sulpice sur Lèze	Pailhès*	Durfort*
Montaut	Lanoux*	Villeneuve du Latou*
Beaumont sur Lèze	Artigat*	Saint Ybars*
Lagardelle sur Lèze	Le Fossat*	Lézat sur Lèze*
Labarthe sur Lèze	Casteras*	
Vernet		

**Communauté de communes de la Lèze*

Conformément à ses statuts, le SMIVAL est compétent pour mener, définir et réaliser des actions qui tendent à :

- la protection, la mise en valeur, l'entretien, l'aménagement, la gestion, la satisfaction d'un usage qualitatif (contrôle des pollutions) et quantitatif (gestion d'étiage) de la Lèze et de ses affluents,
- la prévention des crues de la rivière Lèze et de ses affluents.

Agissant à l'échelle du bassin hydrographique, ce syndicat mixte dit « fermé », créé en application de l'article L.5711 du CGCT[2], a vocation à mener des actions à l'échelle du bassin versant et permet la mutualisation de moyens et d'expertises, au service de l'ensemble des communes et des habitants de la vallée. Structure proche du terrain, le SMIVAL répond aux enjeux locaux de la gestion de l'eau en s'inscrivant dans les politiques plus globales comme la Directive Cadre sur l'Eau ou les politiques nationales.

[1] Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
[2] Code Général des Collectivités Territoriales

En travaillant sur tous les volets de la prévention des inondations comme sur la protection et la mise en valeur de la Lèze et de ses affluents, le SMIVAL se trouve en situation d'exercer les compétences relevant de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, GEMAPI, instaurée par la loi MAPTAM de janvier 2014 et dévolue au bloc communal, avec transfert possible à un syndicat mixte qui obtiendrait le label d'EPAGE, Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

La problématique des inondations constitue un enjeu primordial de gestion de l'eau en vallée de la Lèze. Aussi, le SMIVAL a-t-il élaboré en 2006 le Schéma de Prévention des Inondations de la Lèze qui établit un programme d'actions, validé par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Aménagement du territoire en 2007 comme Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). La Convention cadre du PAPI Lèze a été signée en août 2008 par les 6 partenaires financiers et le SMIVAL œuvre à sa réalisation.

Les actions portent sur l'ensemble des volets de la gestion du risque d'inondation : culture du risque, amélioration de l'alerte, ralentissement dynamique par plantations de haies, réduction de la vulnérabilité, réduction de l'aléa avec des ouvrages de protection collective. De plus la sensibilité particulière du bassin aux coulées de boue a amené le SMIVAL à s'engager sur le sujet des ruissellements agricoles afin de mener des actions correctives, en collaboration avec les acteurs concernés.

Afin de faciliter l'écoulement des eaux en crue, d'éviter la formation d'embâcles et de favoriser une végétation équilibrée, le SMIVAL a entrepris depuis 2004 des travaux de gestion de la Lèze et de ses affluents, réalisé des études et mené un suivi des cours d'eau et des problématiques qui y sont liées sur l'ensemble du bassin versant de la Lèze. L'intervention du syndicat s'inscrit en particulier dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général (DIG) du 21 février 2006 qui en fixe les objectifs et habilite le SMIVAL à intervenir sur terrains privés. Au-delà des travaux, l'objectif de l'action du SMIVAL est de mettre en valeur la rivière et ses usages en s'intéressant à la qualité de l'eau, des milieux aquatiques, de la baignade.

Suite au renouvellement général des Conseils municipaux, les collectivités adhérentes au SMIVAL ont désigné leurs nouveaux délégués. Le Comité syndical a été installé le 13 mai 2014 par Colette SUZANNE, Présidente en exercice. Sous la présidence de Paul FRANQUINE, doyen d'âge, le Comité syndical a élu Jean-Jacques MARTINEZ, par ailleurs adjoint au Maire de Labarthe sur Lèze, aux fonctions de Président.

Les contributions des collectivités membres permettent au syndicat de 170 000 € de ressources propres. Avec des aides financières apportées par les partenaires, en particulier dans le cadre du PAPI Lèze, le SMIVAL a réalisé en 2014 150 000 € de dépenses réelles de fonctionnement et 600 000 € de dépenses d'investissement.

Pour mettre en œuvre sa politique de prévention des inondations et de gestion des milieux aquatiques, le SMIVAL dispose d'une équipe de quatre agents représentant 2,9 équivalent temps plein. Cette équipe interne assure la gestion administrative du syndicat et le pilotage des travaux et des études. Le recours à des prestataires externe permet de réaliser les tâches spécialisées telles que les travaux, l'ingénierie et les études spécialisées.

2.3 Organigramme

Collectivités adhérentes

Communauté de Communes de la Lèze

Communes de :	Labarthe sur Lèze	Beaumont sur Lèze	Castagnac	Montégut Plantaurel
	Le Vernet	Montgazin	Massabrac	Gabre
	Lagardelle sur Lèze	Saint Sulpice sur Lèze	Montaut	

Comité syndical

Yves CADAS	Sébastien MERIC	Hervé FRANQUINE	François VANDERSTRAETEN
Jean-Jacques MARTINEZ	Hervé GILABERT	Christian ROUZAUD	Francine PONT FASSEUR
Denis BOYER	Vincent LOPEZ	Sébastien SOUBIES	Yvon LASSALLE
Georges GATEIN	Colette SUZANNE	Wilm WIJNEN	Jean-Louis CAUHAPE
Serges DECADEILLAS	Eveline BUOSI CARDONA	Jean-Luc COURET	Philippe JALOUX
Michel LACAY	Jean Louis GAY	Jean-Claude COURNEIL	Rosine MOREAUD
Jean-Loup BASTIEN	Amédée LABORDE	Laurent PANIFOUS	Olivier RUMEAU
Nicolas CALMES	Anne-Marie VIGNEAUX	Roger BUFFA	Véronique GRANDET
Hervé BOUCTON	Marie-Josée VARELA	Paul FRANQUINE	Francis BOY

Bureau

Jean-Jacques MARTINEZ	Véronique GRANDET	Laurent PANIFOUS
Colette SUZANNE	Denis BOYER	Nicolas CALMES
Francis BOY	Philippe JALOUX	François VANDERSTRAETEN
Serge DESCADEILLAS	Amédée LABORDE	

Jean-Jacques MARTINEZ
Président

Thomas BREINIG
Directeur

Claudine ROQUES
Comptabilité

Claire ALIDOR*
Alexandra NGUYEN**
Gestion des rivières

Coline SOUCHET
Prévention des inondations

Prestataires
Assistance à maîtrise d'ouvrage
Maîtrise d'œuvre
Bureaux détudes
Entreprises de travaux

2,9 équivalents temps plein	réseau ADSL
4 postes informatiques et logiciels	2 imprimantes
2 lignes téléphoniques, 1 fax	1 véhicule de service

**jusqu'au 15 novembre 2014*
***depuis le 1er novembre 2014*

Les élus du Bureau

Jean-Jacques MARTINEZ

Colette
SUZANNE

Francis
BOY

Serge
DESCADEILLAS

Véronique
GRANDET

Denis
BOYER

Philippe
JALOUX

Amédée
LABORDE

Laurent
PANIFOUS

Nicolas
CALMES

François
VANDERSTRAETEN

L'équipe technique

Thomas
BREINIG

Coline
SOUCHET

Claire
ALIDOR

Alexandra
NGUYEN

Claudine
ROQUES

3

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Les statuts du SMIVAL prévoient que le syndicat est compétent notamment pour mener les études, définir et réaliser les actions tendant à la protection, la mise en valeur, l'entretien, l'aménagement, la gestion, la satisfaction d'un usage qualitatif et quantitatif de la Lèze et de ses affluents. Cette compétence est exercée au travers d'une animation auprès des riverains et des institutions de la vallée, des études pour mieux comprendre le fonctionnement de la rivière et définir les modalités d'intervention les plus adaptées aux enjeux, des travaux pour améliorer la qualité de la rivière.

3.1 Opérations groupées d'entretien régulier de la Lèze et de ses affluents

3.1.1 Déclaration d'intérêt général du Programme pluriannuel de gestion 2013-2022

L'intervention du SMIVAL pour assurer l'entretien régulier des cours d'eau en substitution des riverains est conditionnée à une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) par l'autorité préfectorale.

Afin d'autoriser le nouveau programme pluriannuel de gestion des cours d'eau, un dossier complet de demande de reconnaissance de l'intérêt général de l'opération (DIG) a été déposé en juin 2013. Des échanges avec les services de police des eaux sur le projet d'arrêté ont permis d'en finaliser la rédaction. La procédure administrative s'est achevée avec la signature de l'arrêté interpréfectoral en septembre 2014.

3.1.2 Travaux exceptionnels suite à la crue du 25 janvier 2014

Suite à la crue du 25 janvier 2014, une reconnaissance de terrain a été effectuée sur les principales zones d'enjeux (zones urbanisées et zones d'habitat isolé) afin de déterminer les interventions exceptionnelles rendues nécessaires sur la ripisylve, en complément du rythme habituel d'entretien. En zones naturelles et agricoles, les éventuels enlèvements d'embâcles interviendront avec le rythme initialement prévu dans la programmation du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG).

Le diagnostic a été réalisé du 29 janvier au 19 février 2014. Les dommages les plus importants observés sont localisés sur la partie ariégeoise de la Lèze, avec une remise en état nécessaire sur un linéaire cumulé de 5 km. En Haute Garonne, les dégâts observés sont épars sauf à Lagardelle sur Lèze et Saint Sulpice sur Lèze. Sur ce secteur, les travaux consistent en des interventions ponctuelles de coupes d'une cinquantaine d'arbres et d'enlèvement de quatre embâcles.

Ces travaux sont imputés sur les crédits ouverts pour l'exercice 2013 et reportés en 2014 dans l'attente du nouvel arrêté de DIG. Les démarches auprès des partenaires financiers ont été réalisées pour assurer le co-financement de cette opération exceptionnelle.

Le SMIVAL a procédé à la réalisation des déclarations de travaux (DT), soit 173 déclarations envoyé à 8 gestionnaires de réseaux. Conjointement aux DT, un dossier de consultation pour les entreprises a été

rédigé. La procédure de consultation de la concurrence a abouti à retenir l'entreprise Naudin et Fils, pour un montant de 59 243€ HT.

Après notification du marché le 4 avril et ordre de service de démarrage, les travaux ont été réalisés en priorité sur les campings du Fossat et d'Artigat du 22 au 29 avril, garantissant leur achèvement avant la saison touristique. Le chantier a connu deux périodes d'interruption, du 30 avril au 15 juin et du 4 au 22 août, en raison de l'indisponibilité de l'entreprise. Les travaux ont été réceptionnés le 11 septembre.

Il est à noter qu'un travail important a été réalisé au niveau du lac de Saint Ybars pour limiter le risque de déstabilisation du talus grâce à la coupe des gros peupliers situés en partie haute du talus, conformément aux prescriptions du bureau d'études spécialisées Géolithe (Rapport d'AVP Aménagement des berges du lac de St Ybars, p.12 & 14). 123 tonnes de bois ont été évacuées et valorisées. Les travaux devraient s'achever la deuxième semaine de septembre.

3.1.3 Tranche 1 du PPG 2013-2022

Les travaux prévus pour l'hiver 2013-2014 ont dû être reportés dans l'attente de l'obtention de l'arrêté inter préfectoral de DIG, dans la mesure où ils prévoyaient essentiellement une intervention sur des nouveaux linéaires sur lesquels le SMIVAL n'était pas habilité à intervenir dans le cadre de l'ancienne DIG.

Ces travaux concernaient en effet 27 681 ml de rivière, sur les communes d'Artigat, Beaumont sur Lèze, Casteras, Durfort, Gabre, Labarthe, Lagardelle, Le Vernet, Lézat, Montaut, Montégut Plantaurel, Pailhès, Saint Sulpice, Saint Ybars, Villeneuve du Latou, avec des interventions notamment sur le Latou, la Lèze amont, le Pey Jouan, la Sabatouse qui ne figuraient pas dans le programme précédent.

Le marché a été attribué à l'entreprise SOFOPA pour un montant prévisionnel de 79 600 € HT. Dès l'obtention de l'arrêté de DIG, une réunion de préparation de chantier a été organisée afin de déterminer les modalités d'intervention et en particulier le démarrage des travaux prévu en début d'année 2015.

3.1.4 Tranche 2 du PPG 2013-2022

La tranche 2 du PPG prévoit de finir la restauration des linéaires nouvellement ajoutés au périmètre d'intervention, d'engager la première phase d'entretien sur certains des affluents ayant fait l'objet d'une restauration en 2009 et de commencer la deuxième phase d'entretien de la Lèze.

Ainsi des travaux de restauration seront réalisés sur le Bélinguié sur un linéaire de 1 364 m et des travaux d'entretien seront effectués sur 21 761 mètres linéaires (ml) sur la Lèze et le Canalès soit un total de 23 125 ml de rivière sur les communes du Carla Bayle, Labarthe, Le Vernet, Lagardelle, Lézat sur Lèze, Saint Ybars, Sainte Suzanne et Sieuras.

En 2014, un diagnostic partiel a été réalisé sur les linéaires concernés. Ce diagnostic concerne l'intégralité du linéaire du Canales et du Bélinguié soit 8291 ml et 2 000 ml de la Lèze sur la commune de Lézat et Labarthe sur Lèze.

Le diagnostic sur le Bélinguié a amené à affiner les modalités d'intervention sur le tronçon amont du ruisseau qui constitue une zone humide et une zone naturelle d'expansion de crue. Ainsi seule la partie aval du Bélinguié, dans la traversée et en aval du hameau fera l'objet de travaux de restauration de la végétation, ce qui représente549 ml sur les 1 364 ml prévus initialement.

En 2014, les déclarations de travaux ont été réalisées. Les documents de consultation pour les entreprises ont été préparés, la procédure de consultation de la concurrence a été lancée et a abouti à la sélection de l'entreprise Naudin, pour un montant de marché de 62 200 € HT. Le démarrage des travaux est prévu en début d'année 2015.

3.1.5 Expérimentation d'arrachage de renouée du Japon

Un foyer de renouée du Japon a précédemment été localisé au niveau du Jacquart, sur la commune d'Artigat. Le diagnostic, réalisé après la crue du 25 janvier 2014, a permis de recenser deux foyers de renouée du Japon supplémentaires sur la Lèze au niveau du Camping. Les foyers sont localisés sur des atterrissements sableux.

Le nombre de pieds de renouée du japon a été comptabilisé sur chacun de ces deux sites, le nombre total est de 170 pieds. Afin de limiter leur propagation, il a été procédé à un arrachage manuel des pieds. L'arrachage manuel n'est pas aisé en raison de la profondeur d'enracinement de ces pieds, tous les rhizomes n'ont pas pu être extraits. Un suivi du site sera réalisé afin de déterminer si l'arrachage manuel des rhizomes est efficace.

3.2 Gestion de l'espace de mobilité de la Lèze

Le lit d'une rivière n'est pas figé, il évolue dans l'espace et le temps, entre autres, en fonction du débit de la rivière, de la nature des sols, du relief et de l'état de la ripisylve. Tous les cours d'eau érodent, transportent et déposent des matériaux.

3.2.1 Travaux d'aménagement des berges du lac de Saint Ybars :

L'avant projet d'aménagement du lac de Saint Ybars a été finalisé fin 2013. Suite à la réévaluation financière de nouvelles délibérations ont été prises par le SMIVAL et la commune de Saint Ybars afin de modifier le plan de financement. Sur la base de cet AVP, de nouvelles demandes de financement ont été adressé à l'Agence de l'Eau Adour Garonne et au Conseil Général de l'Ariège. Une demande de subvention DETR a été adressée à la Sous-préfecture de Pamiers en janvier 2014. A ce jour seuls le Conseil Régional et le Conseil Général de l'Ariège ont confirmé leur participation financière.

Un suivi régulier du site est effectué. En avril, une fiche de suivi et la prise de mesures ont été réalisées afin de pouvoir quantifier l'évolution de l'érosion.

De plus, lors des travaux exceptionnels 2014, la coupe d'une cinquantaine d'arbres a été réalisée pour stabiliser le talus conformément aux prescriptions de l'avant projet (AVP) établi en 2013 par le bureau d'études agréé Géolithe.

3.2.2 Sensibilisation et conseils techniques auprès des communes et des particuliers :

Le SMIVAL a été à plusieurs reprises sollicité par des riverains pour des problèmes d'érosion de berges. La technicienne a été amenée à donner des conseils personnalisés sur quatre sites différents visant à concilier le maintien d'une végétation adaptée avec le souhait des propriétaires de protéger les berges. Les conseils donnés portent généralement sur les objectifs recherchés, les techniques particulières en berge et les procédures administratives à respecter.

3.2.3 Suivi des érosions de berge

En 2014, le SMIVAL a mis en place le suivi des érosions de deux nouveaux sites. Il s'agit du lac de Saint Ybars et d'un site localisé rue de Gascogne à Labarthe. Des repères et des mesures ont été pris afin de suivre l'évolution des érosions.

De plus, suite à la crue du 25 janvier 2014, le SMIVAL a procédé à un suivi de site d'une encoche d'érosion de la Lèze sur la commune de Monesple. Le suivi montre une évolution de l'érosion allant de 90 cm à 1,60 mètres. Une seconde campagne de plantation a été proposée sur ce site.

Afin de disposer de mesures précises permettant de suivre l'évolution des érosions dans le temps, la réalisation d'une mission topographique pourrait être envisagée. Un projet de cahier des charges a été rédigé contenant des fiches pour chaque site quantifiant les levés à réaliser.

3.2.4 Réalisation de travaux de plantation visant à restaurer la biodiversité :

Huit sites de plantation ont été retenus qui pourraient faire l'objet de plantation durant l'hiver 2014-2015. Il s'agit de sites où la ripisylve est absente ou non adaptée. Ainsi environ 200 ml de berges feront l'objet d'une plantation. Les plants choisis seront constitués d'essences locales adaptées au milieu permettant une diversité optimale (viorne lantane, cornouiller sanguin, fusain d'Europe, frêne…).

3.3 Qualité de l'eau et des milieux aquatiques

3.3.1 Étude de la qualité de l'eau de la Lèze

En novembre 2012, le groupe PAOT (Plan d'Action Opérationnel Territorialisé) de l'Ariège a décidé de confier au SMIVAL une étude de diagnostic et propositions sur la qualité de la Lèze. Un projet de cahier des charges a été rédigé en concertation avec l'Agence de l'eau et les services de l'État. Les recherches de subventions ont été lancées et la procédure de marché va pouvoir être engagée en 2015.

3.3.2 État des lieux des piétinements bovins sur la Lèze amont

Dans le cadre des réflexions sur la qualité du secteur amont de la Lèze, le SMIVAL avait réalisé en 2013 les relevés de terrain permettant de localiser les points de piétinement et de dresser la cartographie écologique de la rivière (faciès d'écoulement). La saisie des données sur SIG a été finalisée en 2014. Un atlas cartographique pourra ainsi être constitué afin de diffuser cette information auprès des partenaires techniques et institutionnels.

3.3.3 Suivi de l'étiage

Durant toute l'année la présence des techniciens du SMIVAL sur le terrain permet d'effectuer un suivi de la rivière, de son lit majeur et mineur, des niveaux d'eau. Le SMIVAL a assuré le suivi de l'étiage 2014 sur la base de l'évolution des débits, des usages et d'indices de la qualité de l'eau.

3.4 Continuité écologique des cours d'eau

3.4.1 État des lieux des micro-seuils sur le secteur amont de la Lèze :

Parallèlement à l'état des lieux sur les piétinements, le SMIVAL a engagé au deuxième semestre 2013 un état des lieux des micro-seuils du secteur amont de la Lèze. La saisie des donnés sur SIG a été finalisée en début d'année 2014. Un atlas cartographique pourra être réalisé et diffusé. Cet état des lieux pourra être complété par une mission topographique permettant d'apprécier les dénivelés des seuils.

4

PREVENTION DES INONDATIONS

Raison première de la création du SMIVAL, la prévention des inondations constitue une large majorité des activités du syndicat. Implanté localement, le SMIVAL constitue une interface entre les habitants, les élus et les administrations de l'État et des collectivités. Son rôle porte ainsi sur la mise en exergue des besoins du bassin, sur la déclinaison locale des politiques nationales et régionales, sur la mise en œuvre d'aménagements et sur la sensibilisation des populations et des élus locaux.

4.1 Coordination et pilotage

4.1.1 Comité de pilotage et comité technique

La convention cadre du PAPI Lèze fixe les principales orientations de l'action du SMIVAL en matière de prévention des inondations. Elle a été signée par les différents partenaires financiers en aout 2008 : l'État, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Conseil Régional, les Conseils Généraux d'Ariège et de Haute Garonne, et le SMIVAL. Chaque action entreprise en 2014 a fait l'objet d'une demande de subvention auprès des partenaires.

La mise en œuvre du PAPI Lèze est supervisée par un Comité de pilotage présidé par le Préfet de l'Ariège et par un Comité technique présidé par les Sous préfets de Pamiers et de Muret et le Président du SMIVAL.

4.1.2 Réorientation du PAPI Lèze

Faisant suite à la signature en 2008 de la Convention cadre du PAPI Lèze par les différents partenaires, le SMIVAL a engagé la maitrise d'œuvre des premiers ouvrages écréteurs de crue et la réalisation d'une étude hydraulique pour déterminer le dimensionnement des aménagements. Si ces missions d'ingénierie ont permis de confirmer la géométrie et l'efficacité des ouvrages, elles ont également conduit à une réévaluation financière considérable du programme d'aménagement.

La réalisation de ces travaux n'étant plus envisageable dans l'enveloppe financière initialement définie, le SMIVAL a travaillé avec les services de l'État à une reprogrammation pour les années 2015-2016 constituant un compromis d'espoir au bénéfice d'un maximum de sinistrés et laissant l'opportunité d'une suite au PAPI dans les années à venir.

Pour cela des réunions techniques se sont tenues régulièrement avec les partenaires et en particulier les services de l'État, lors des réunions les 5 mai, 17 juillet, 12 septembre, 18 septembre, 9 octobre et 23 décembre et sur le terrain le 22 octobre.

4.1.3 Étude juridique suite à la création de la compétence GEMAPI

La Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Loi MAPTAM) promulguée le 27 janvier 2014 instaure à partir du 1er janvier 2016 une nouvelle compétence obligatoire de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) dévolue au bloc communal. La loi prévoit le transfert de droit de cette compétence aux Communautés de communes et communautés d'agglomération (EPCI à fiscalité propre), avec un éventuel transfert à un syndicat mixte qui peut devenir

EPAGE (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) ou EPTB (Établissement Public Territorial de Bassin). Ces changements rendent nécessaire une réflexion sur les conséquences de ces nouveaux textes sur l'organisation institutionnelle en vallée de la Lèze, ce qui amène à réinterroger les objectifs, les statuts, le périmètre d'intervention et les perspectives d'action.

C'est pourquoi le SMIVAL a engagé en 2014 une étude juridique pour préciser les mécanismes de représentation-substitution, proposer une définition de l'intérêt communautaire en matière de GEMAPI, engager une réflexion sur le périmètre d'intervention du SMIVAL et constituer un dossier de demande de labellisation en tant qu'EPAGE.

Afin de préparer ces évolutions, des rencontres se sont tenues avec les présidents des Établissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre, les Conseillers généraux et les parlementaires de la Vallée. Le SMIVAL a également participé à plusieurs colloques nationaux et régionaux pour partager les analyses et interrogations sur ces sujets.

4.2 Plantation de haies, suivi hydrologique et sensibilisation

Signée en 2008, la convention cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations de la Lèze comporte un thème consacré à la plantation de haies pour retarder globalement l'écoulement de l'eau, portant sur un objectif de 35 à 40 km de plantations.

Après la réalisation de deux haies brise crue pilotes en 2009 et 2010 sur le domaine public (chemins communaux), le SMIVAL s'est engagé dans la plantation de haies chez les particuliers dans le cadre de procédures de Déclaration d'Intérêt Général (DIG).

4.2.1 Plantations hiver 2013-2014 – Procédure de DIG

Un dossier de demande de Déclaration d'Intérêt Général a été déposé auprès des services de la police de l'eau de l'Ariège en octobre 2013. L'Arrêté d'ouverture de l'enquête publique a été co-signé par les Préfets d'Ariège et de Haute Garonne le 20 janvier 2014. Une visite de terrain a été réalisée avec le Commissaire enquêteur le 6 février 2014.

L'enquête publique s'est déroulée du 17 février au 18 mars 2014, au cours de laquelle le Commissaire enquêteur à souhaité organiser en collaboration avec le SMIVAL une réunion publique. Cette réunion a fait l'objet d'une invitation par courrier postal auprès des organisations professionnelles des deux départements et certains exploitants agricoles de la vallée de la Lèze. Elle s'est tenue en mairie de Lézat sur Lèze le 4 mars 2014 en présence d'une dizaine de participants.

Durant l'enquête publique, le Commissaire enquêteur a rencontré une dizaine de personnes : des propriétaires et exploitants agricoles concernés par les projets de plantation, mais également de nouveaux candidats aux plantations avec lesquels le SMIVAL a pris contact afin d'envisager avec eux de nouveaux projets pour les plantations de la tranche hiver 2014-2015. Cela a également permis d'identifier un problème de compatibilité entre un des projets et l'exploitation de la parcelle voisine, l'agriculteur s'inquiétant de l'ombre portée et de l'impact sur son réseau de drainage. Le projet a été modifié en concertation entre les deux parties afin de trouver un compromis satisfaisant.

La fermeture de l'enquête a fait l'objet d'une réunion de restitution des observations du Commissaire enquêteur en mairie de Lézat le 21 mars 2014. Celles-ci ont fait l'objet de la rédaction d'un rapport de réponses du SMIVAL qui a été adressé au Commissaire enquêteur le 4 avril 2014.

Le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable le 10 avril 2014. L'arrêté de Déclaration d'Intérêt Général de l'opération a été signé le 22 septembre 2014 par les deux Préfets des départements d'Ariège et de Haute Garonne et transmis au SMIVAL le 30 septembre 2014.

L'appel d'offre pour ces travaux de plantation a été initialement diffusé en janvier 2014. Après réception de l'arrêté de DIG, le SMIVAL a recontacté les entreprises ayant fait une offre afin de leur demander de mettre à jour leur proposition. Le prestataire a été sélectionné en décembre 2014 pour une réalisation des travaux prévue entre janvier et mars 2015.

4.2.2 Plantations hiver 2014-2015 – Concertation

La concertation pour la nouvelle tranche de travaux de plantation de l'hiver 2014-2015, initiée en septembre 2013 s'est poursuivie au cours de l'hiver et du printemps 2014. La recherche de nouveaux emplacements a été complétée par un appel à projets dans le bulletin d'information n°24 de février 2014, au cours de l'enquête publique concernant la demande de DIG du programme de plantation de la tranche hiver 2013-2014, et à l'occasion de l'animation sur le suivi des coulées de boue sur le territoire.

Une vingtaine de rencontres sur le terrain, avec les propriétaires et les exploitants agricoles des terres, ont permis d'établir 39 projets de haies, de 1 à 3 rangs de large, pour un linéaire total de près de 5,5 km. Ces linéaires ont été transmis pour avis auprès des services de la DDT et font l'objet d'une présentation dans le dossier de demande de DIG de principe (voir ci-après). Les travaux de plantation pourront être engagés à l'issue de la procédure administrative.

La concertation pour une nouvelle tranche de travaux a été relancée en fin d'année 2014 avec la rencontre d'un nouveau propriétaire sur le terrain et la définition de trois nouveaux projets de haies.

4.2.3 Dossier de demande de DIG de principe

Au vu des échanges avec les propriétaires et les exploitants agricoles au cours des précédentes années de concertation, il apparait important que les travaux de plantation soient réalisés dès l'hiver suivant l'accord de plantation : cela permet de conserver la dynamique créée lors de la concertation et de garder la motivation des propriétaires.

Cependant, le schéma Concertation – DIG – Travaux, répété annuellement, présente des inconvénients dans la mise en œuvre des projets : procédure administrative interdépartementale de plusieurs mois, frais

importants vis-à-vis du coût des travaux, fenêtre de travaux pour respecter la physiologie des végétaux réduite (trois mois)… Au final les travaux prévus pour une tranche hiver H ne sont effectivement réalisés qu'à l'hiver H+1.

Afin de mettre en œuvre une démarche de concertation à l'échelle de la vallée de la Lèze, le SMIVAL souhaite, pour les campagnes ultérieures de plantation, procéder à une grande enquête publique sur l'ensemble des communes adhérentes, invitant chacun à s'exprimer pour permettre ensuite la réalisation de plantations sur un cycle pluriannuel de 5 ans dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général de principe. Interrogé sur cette question, le Commissaire enquêteur chargé du dossier de plantation 2013-2014 avait par ailleurs fait part de son intérêt pour cette approche pluriannuelle.

Une réflexion sur cette procédure a été engagée avec les services départementaux de la Direction Départementale des Territoires au printemps et à l'été 2014. Une réunion a notamment été organisée le 17 juillet 2014 avec la DDT de l'Ariège qui a permis d'examiner le projet de dossier et apporter les modifications nécessaires avant son instruction, notamment sur la cartographie proposée. Cette cartographie permet notamment de définir, à partir des talwegs où se concentrent les ruissellements, des zones potentielles de plantations où les haies interceptent et allongent les chemins de l'eau.

Le dossier de demande de DIG, portant sur les 24 communes du bassin versant de la Lèze membres du SMIVAL, a été déposé auprès des services instructeurs le 9 octobre 2014. Son instruction est en cours par les services.

4.2.4 Veille hydrologique

Tout au long de l'année, une veille hydrologique est assurée sur le risque d'inondation et les phénomènes de coulées de boue (visites de terrain en fonction des phénomènes météorologiques, suivi des niveaux donnés par les stations hydrologiques…). Les observations lors de ces suivis permettent d'acquérir des données indispensables à la compréhension des phénomènes hydrologiques sur la vallée de la Lèze.

En particulier, un suivi détaillé a été réalisé lors de la crue du 25 janvier 2014. Cet évènement a conduit les services du Service de Prévision des Crues à émettre une vigilance orange sur le tronçon Arize-Lèze. La Lèze a atteint les niveaux de 3,73 m au Fossat, 6,29 m à Lézat et 2,07 m à Labarthe, correspondant respectivement à des débits d'environ 49 m³/s, 74 m³/s et 88m³/s. Plusieurs débordements ont été constatés dans le lit majeur de la Lèze, principalement en zone agricole dans les parcelles, sur les voiries les plus exposées (RD919 à Sainte Suzanne, routes communales) et sur la Zone Industrielle de Lachet où deux entreprises ont été inondées de 5 à 15 cm. L'activation des Plans Communaux de Sauvegarde par les

municipalités de la vallée ont permis de sécuriser les accès aux abords des zones inondées et de prévoir l'évacuation des habitations les plus vulnérables.

Lors de cet évènement, le SMIVAL a assuré une permanence sur le terrain dans l'optique de réaliser un retour d'expérience à l'usage des élus pour améliorer la gestion de crise. Il a également fait appel à un prestataire pour évaluer le débit de la Lèze en crue et le mettre notamment en regard des hypothèses retenues dans l'étude hydraulique de la Lèze (CACG 2012). Les mesures, réalisées avec un profileur de courant à effet doppler acoustique conduisent à s'interroger sur l'évaluation du débit des crues, en particulier celui de la crue de plein bord qui serait plus élevé que l'hypothèse hydrologique donnée par les services de la DREAL. Cet écart pourrait s'expliquer soit par une sous estimation du débit lors des mesures réalisées par la DREAL, soir par un effet des travaux d'entretien rivière réalisés par le SMIVAL depuis 2006 et qui conduirait à évacuer un débit d'eau plus important.

Le SMIVAL a également soulevé un problème de positionnement concernant un repère de la crue de juin 2000 à Labarthe sur Lèze, vraisemblablement positionné en-dessous du niveau réel de la crue. Les services de la DREAL, chargée des relevés des repères de crue, ont été interrogés sur le sujet afin de préciser si cela est possible le niveau réel de ce repère.

4.2.5 Outils de sensibilisation

4.2.5.1 Bulletins d'informations

Le bulletin d'information n°24 a été édité à 10 000 exemplaires et distribué dans les boites aux lettres au mois de février 2014. Ce bulletin consacré à la gestion des cours d'eau rappelle l'engagement depuis 10 ans des élus de la vallée de la Lèze pour mettre en œuvre une politique cohérente de gestion des milieux aquatique et de prévention des inondations. Il explique notamment le cadre d'intervention du syndicat permettant de réaliser les travaux rivière et les modalités de traitement de la ripisylve qui s'appuient sur une intervention différenciée par secteur suivant les enjeux et leur vulnérabilité aux inondations.

Le bulletin d'information n°25 de juillet 2014 présente quant à lui les nouveaux élus du SMIVAL suite au renouvellement général des Conseils municipaux. Il rappelle le mode de fonctionnement de la collectivité et les missions de chacun des membres de l'équipe technique.

4.2.5.2 Site Internet

Au 31 décembre 2014, le site Internet a reçu la visite de près de 6000 visiteurs uniques, avec une moyenne de 960 visiteurs par mois. Cela représente une augmentation de plus de 30% de la fréquentation du site par rapport à l'année 2013.

4.2.6 Urbanisme et aménagement du territoire

Consulté en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, le SMIVAL a notamment été sollicité pour participer à l'élaboration de la carte communale de Durfort, des plans locaux d'urbanisme de Montaut et de Beaumont et aux réflexions autour de la gestion du réseau pluvial à Saint Sulpice et Labarthe.

Cette intervention permet au SMIVAL de présenter un état des lieux communal en matière d'espaces naturels, trame verte et bleue et risques naturels auxquels les communes sont exposées. Il peut alors proposer à la commune des mesures conservatoires pour les haies, boisements, mares, mobilité de la rivière et zones d'expansion des crues. Il alerte également sur les zones exposées au risque d'inondation et de coulées de boues, notamment sur la base des retours d'expérience en la matière. Il propose enfin des actions ou aménagements à prévoir pour diminuer cette exposition au risque.

4.3 Prévention du risque et aménagements hydrauliques

4.3.1 Réduction de la vulnérabilité sur la ZI de Lachet

Suite à la publication de l'arrêté préfectoral autorisant les travaux d'endiguement de l'atelier relai occupé par l'entreprise Kawneer-Initial et de redistribution des écoulements sur la Zone industrielle de Lachet, le SMIVAL a procédé à la sélection des prestataires intervenant dans la réalisation des travaux, qui ont commencé le 19 décembre 2013.

Le suivi du chantier a fait l'objet d'une vingtaine de réunions sur site en présence du maitre d'œuvre, du prestataire des travaux et de la municipalité. Des échanges ont également eu lieu avec les riverains concernés par l'élargissement du fossé principal, afin de régler les derniers aspects techniques liés à la circulation de l'eau pluviale.

Compte tenu des conditions météorologiques durant l'hiver 2014, le chantier a subi de nombreux jours d'intempéries qui ont retardé les travaux. Les travaux ont été achevés en fin d'année 2014.

En collaboration avec la DREAL Midi Pyrénées, service de contrôle des ouvrages hydrauliques, et le maitre d'œuvre ARTELIA, le SMIVAL a proposé à la municipalité de Lézat et à l'entreprise Kawneer-Initial la rédaction des consignes de surveillance de l'ouvrage. Ce document permet notamment de définir la fréquence des différentes visites techniques de contrôle et la conduite à tenir en période d'alerte notamment pour mettre en place les deux batardeaux qui sécurisent le site contre les inondations.

4.3.2 Culture du risque

4.3.2.1 Plans Communaux de Sauvegarde

Le déclenchement des Plans communaux de sauvegarde pendant la crue du 25 janvier et le retour d'expérience formalisé à sa suite ont permis aux municipalités de faire des ajustements sur leurs documents. De même, suite au renouvellement général des conseils municipaux, le SMIVAL a invité les communes à mettre à jour leur PCS avec les coordonnées des nouvelles équipes.

Au mois de juillet 2014, l'application HydroAlame, disponible pour les téléphones sous système Android, est passée d'une version test à une version stable. Cette application permet de créer des alarmes personnalisées en lien avec les niveaux d'eau aux stations du réseau de vigilance Vigicrue. L'information a été largement relayée auprès des municipalités pour les inciter à ajouter ce nouvel outil à ceux dont elles disposent déjà pour se tenir informées de l'évolution des crues.

Enfin un exercice d'alerte, auquel le SMIVAL a été invité à participer en tant qu'observateur, a été organisé par la préfecture de l'Ariège en octobre 2014 sur les communes de l'amont du bassin versant, depuis Artigat jusqu'à Lézat. Cet exercice a été l'occasion d'éprouver les PCS en situation de grande crue et d'identifier les améliorations à apporter à la gestion de crise et à l'information du public, commune par commune.

4.3.2.2 Pose d'échelles limnimétriques

Les communes de la vallée de la Lèze bénéficient du réseau de surveillance des crues mis en œuvre par l'État au travers du Service de Prévision des Crues de la Garonne. Sur la vallée de la Lèze, le dispositif compte trois stations à Pailhès, Le Fossat et Lézat. À ces stations qui disposent d'une échelle limnimétrique permettant de suivre l'évolution de la hauteur d'eau s'ajoutent des stations d'hydrométrie générale à Artigat – Le Fustié (station hors service mais échelle limnimétrique toujours en place) et à Labarthe.

Cependant, les retours d'expériences réalisés suite aux dernières crues de plein bord ont montré la nécessité pour les élus d'affiner la gestion de crise sur chacune des communes, notamment en ayant de meilleurs repères sur les niveaux d'eau atteints localement.

Pour cela, le SMIVAL propose d'accompagner les communes riveraines de la Lèze dans la pose d'échelles limnimétriques et de rappels d'échelles, en plusieurs points stratégiques suivant les enjeux : bourgs principaux sur la Lèze et le Latou. Un recensement de ces sites à été réalisé en 2014, permettant de définir les moyens nécessaires à l'équipement de repères limnimétriques pour chaque commune à enjeux. Le projet pourra être finalisé au cours de l'année 2015.

SYNTHESE DES PRINCIPAUX EVENEMENTS DE L'ANNEE 2014

L'année 2014 a été marquée par l'installation des nouveaux délégués du SMIVAL, la réalisation des travaux exceptionnels d'entretien des cours d'eau suite à la crue de janvier 2014, les travaux de construction de la digue de l'atelier relai Initial à Lézat sur Lèze, la concertation sur les plantations de haies et l'instauration de la compétence GEMAPI. Les principaux événements de l'année 2014 peuvent être récapitulés ainsi :

- **Une trentaine de réunions institutionnelles** et en particulier :
  - **Comités syndicaux** du SMIVAL
    - 21 janvier
    - 25 février
    - 13 mai
    - 18 septembre (réunion de concertation avec les Sous-préfets de Pamiers et de Muret)
    - 11 juin
    - 28 octobre
  - Réunions du **Bureaux** du SMIVAL
    - 7 janvier
    - 13 février
    - 27 mai
    - 9 septembre
    - 16 octobre
    - 15 décembre
  - **Rencontres avec les partenaires institutionnels**
    - **Représentants des sinistrés**
      - 18 février, 30 juin, 27 octobre
    - **Représentants de l'État**
      - Sous-préfet de Pamiers, le 5 juin
      - Sous-préfets de Pamiers et de Muret, le 9 octobre
    - **Parlementaires**
      - Christophe BORGEL, Député, le 4 juillet
      - Claude RAYNAL, Sénateur, le 3 septembre
      - Patrick LEMASLE, Député et Président de la CC Volvestre, le 25 septembre
      - Alain DURAN, Sénateur, le 7 novembre
      - Alain FAURE, Député, le 4 décembre
    - **Présidents d'EPCI FP**
      - Jean-Luc COURET (CC Lèze et Conseiller général) le 11 juin
      - Serge DEMANGE (CoCoLAG) le 17 juillet
      - André MANDEMENT (CAM) le 20 septembre
    - **Conseillers généraux**
      - Cécile HA MINH TU, le 21 août
      - François PERALDI et Gérard ROUJAS, le 10 septembre
    - Participation à des **réunions techniques et conférences** (gestion des ripisylves, mise en œuvre de la DCE, ingénierie publique, instauration de la compétence GEMAPI)
- **Plus de 80 réunions techniques**
- **Plus de 140 diagnostics de terrain,** collectes de données, expertises, contacts avec les riverains, propriétaires, exploitants agricoles
  - 4 et 21 mars sur la plantation de haies, dans le cadre de la procédure de DIG pour les haies
- **Plus de 50 réunions de pilotage des chantiers** (travaux d'entretien régulier des rivières, plantations de haies, construction de la digue d'Initial)
- **2 bulletins d'information**
  - Février 2014 « La gestion des cours d'eau »
  - Juillet 2014 « Les nouveaux élus du SMIVAL »